



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras,
17 MARS 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DU BASSIN CÔTIER DU BOULONNAIS**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LEFRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 février 1998 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion du Bassin côtier du Boulonnais ;
- Vu** l'arrêté du 9 janvier 2013 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;
- Vu** l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 26 février 2020 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;
- Vu** la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1^{er} janvier 2020 ;
- Vu** les délibérations reçues suite aux élections municipales ;

Considérant que suite à la désignation des représentants des collectivités et de leurs groupements, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin côtier du Boulonnais ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais est modifiée comme suit :

Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

Mme Nathalie TELLIEZ
M. Franck PARENTY
M. Francis RUELLE remplacé par M. Hervé NOËL
M. Alain BARRE
M. Gaston CALLEWAERT
M. Michel DUFAY
M. Marc DESMOLLIENS
M. Yves HENNEQUIN
Mme Mireille HINGREZ-CEREDA remplacé par M. Dominique GODEFROY
M. Bernard BRACQ remplacé par Mme Laurence PROUVOST
M. Claude BAILLY

Communauté de Communes Desvres Samer

M. Philippe LELEU remplacé par M. André GOUDALLE

Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

M. Alain BARRE remplacé par M. Denis GAVOIS

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

M. Dominique GODEFROY remplacé par M. Olivier BARBARIN

Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais

M. Daniel PARENTY remplacé par M. Thierry CAZIN

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

M. Kaddour-Jean DERRAR remplacé par M. Philippe GODEAU

Article 2 : Le mandat des membres désignés suite à la désignation des représentants des collectivités et de leurs groupements court jusqu'au 26 février 2026, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 26 février 2020.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Préfet

Le Préfet du Pas-de-Calais


Louis LE FRANC

Annexe : composition de la CLE du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais, consolidée de la modification suivante, est reprise en intégralité ci-dessous. La modification faite par le présent arrêté apparaît en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (24 membres) :

Conseil Régional Hauts de France
M. Ghislain TETARD
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Mme Mireille HINGREZ-CEREDA
M. Sébastien CHOCHOIS
Communauté de communes de Desvres-Samer
<i>M. André GOUDALLE</i>
Communauté de communes Terre des 2 Caps
<i>M. Denis GAVOIS</i>
Communauté d'Agglomération du Boulonnais
<i>M. Olivier BARBARIN</i>
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais
<i>Mme Nathalie TELLIEZ, Maire de HARDINGHEN</i>
<i>M. Franck PARENTY, Maire de BAZINGHEN</i>
<i>M. Hervé NOEL, Maire de WIMEREUX</i>
<i>M. Alain BARRE, Maire de BEUVREQUEN</i>
<i>M. Gaston CALLEWAERT, Maire de CAMIERS</i>
<i>M. Michel DUFAY, Maire de BELLE-ET-HOULLEFORT</i>
<i>M. Marc DESMOLLIENS, Maire de DESVRES</i>
<i>M. Yves HENNEQUIN, Maire de HESDIGNEUL</i>
<i>M. Dominique GODEFROY, Adjointe au Maire de BOULOGNE-SUR-MER</i>
<i>Mme Laurence PROUVOST, Maire de WISSANT</i>
<i>M. Claude BAILLY, Maire de SAMER</i>
Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais
<i>M. Thierry CAZIN</i>
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
<i>M. Philippe GODEAU</i>

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres) :

Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts de France, ou son représentant ;
Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président de la 6 ^{ème} section de Wateringues, ou son représentant ;
Monsieur le Président de la Fédération « Nord Nature », ou son représentant ;
Un représentant de la Profession des Carriers ;
Monsieur le Président du Comité Régional Conchylicole Normandie - Mer du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président du Syndicat pour la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président de l'Association Boulogne Info Conso, ou son représentant ;
Monsieur le Président de la Société VEOLIA, ou son représentant.

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (8 membres):

Monsieur le Préfet en charge de la procédure d'élaboration du SAGE du Bassin côtier du Boulonnais, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de la Délégation Manche – Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Chef du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur du Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, ou son représentant.

